



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/643/Add.3
10 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 120 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la Cinquième Commission (quatrième partie)

Rapporteur : M. Ihor V. HUMENNY (Ukraine)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations présentées antérieurement à l'Assemblée générale par la Cinquième Commission au titre du point 120 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/51/643 et Add.1 et 2.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à sa 68e séance, le 4 juin 1997. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/51/SR.68).
3. Outre les rapports énumérés ci-dessus, la Commission était saisie d'un document de séance sur la situation des fonctionnaires devant être réaffectés (A/C.5/51/CRP.7).

II. EXAMEN D'UN PROJET DE DÉCISION SOUMIS PAR LE VICE-PRÉSIDENT

4. À la 68e séance, le 6 juin, le Vice-Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé "Situation des fonctionnaires devant être réaffectés".
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Situation des fonctionnaires devant être réaffectés

L'Assemblée générale prend acte des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des fonctionnaires devant être réaffectés¹.

¹ A/C.1/51/CRP.7.